



# RÉVISION DE LA LBA : COMMENT APPLIQUER LES MODIFICATIONS ?

18 novembre 2021, Hôtel Metropole, Genève

14.00 - 15.15

## L'adoption de la révision de la LBA et son impact sur les intermédiaires financiers

- Présentation des nouveautés introduites par la révision de la LBA
- Abandon de la soumission à la LBA des «conseillers»: quelles sont les conséquences ?
- Quelles sont les obligations de vérification de l'identité d'un ayant droit économique et d'actualisation des données des clients ?
- Conséquences de l'introduction de la notion de « soupçons fondés » dans la LBA
- Quand l'intermédiaire financier peut-il rompre la relation d'affaires avec un client pour lequel il a procédé à une communication au MROS? Quelles sont les obligations de l'intermédiaire financier lors de la rupture de la relation d'affaires ?
- Sous quelles formes l'intermédiaire financier qui décide de rompre la relation d'affaires peut-il autoriser le retrait d'importantes valeurs patrimoniales ?
- Communications entre intermédiaires financiers

**Antony Nilsvang, Avocat, Oberson Abels, Genève**

15.15 - 16.10

## Comment évaluer et classer les risques selon la LBA ?

- Quelles sont les obligations de diligence particulières ?
- Comment sont fixés les critères d'évaluation et comment sont classifiés les risques ?
- Quelles relations d'affaires comportent des risques accrus ?
- Quelles transactions comportent des risques accrus ?
- Quelles sont les conséquences et les démarches à entreprendre suite à la classification des risques ?
- Gestion des risques et maintien ou expansion des relations d'affaires : un équilibre délicat

**Ludovic Duarte, Avocat Associé, MBA, Eversheds Sutherland SA, Zurich/Genève**

16.10 - 16.30

Pause-café

16.30 - 17.30

## Responsabilité pénale des banques, fiduciaires et avocats

- Evolution de la pratique des autorités compétentes en matière de répression
- Impact des évolutions législatives et des projets en cours
- Du conseil fiscal à l'intermédiation financière : subsiste-il une ligne de démarcation ?
- Enseignements à tirer de décisions rendues à l'encontre d'intermédiaires financiers en matière d'obligation de communiquer
- Entraide internationale : enseignements récents
- Responsabilité et secret professionnel des mandataires professionnels : quo vadis ?
- Comment anticiper les changements réglementaires à venir (sur la voie de la 6ème Directive Européenne anti-blanchiment) ?

**Hikmat Maleh, Avocat, Lenz Staehelin, Genève**

17.30

Fin de la conférence

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION RÉVISION DE LA LBA

18 novembre 2021, Hôtel Metropole, Genève



### INFORMATION COVID 19

Nous respecterons les normes sanitaires en place le 18 novembre en Suisse. Un éventuel [pass sanitaire](#) et/ou port de masque pourrait être exigé lors de votre arrivée et durant la formation. La formation sera organisée en présentiel sauf restrictions éventuelles en novembre qui nous obligeraient à organiser la formation en webinaire. En cas de non présentation de l'éventuel pass sanitaire ou d'un éventuel refus du port du masque, les participants ne seront pas autorisés à assister à la formation.

**AVEZ-VOUS UN PASS SANITAIRE ? OUI  NON**

**FRAIS D'INSCRIPTION : 595 CHF**

**VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :**

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com)

• Formulaire d'inscription :

Nom.....  
 Société..... Fonction.....  
 Adresse.....  
 Code postal..... Ville..... Pays.....  
 Téléphone..... Fax..... E-mail.....

**VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :**

Virement bancaire  Carte de crédit\*(\*EUR seulement, les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No. de carte..... Date d'expiration.../.../...

### RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants. Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com) pour recevoir une offre personnalisée.

### ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com). Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL